

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

## DECISION

N°2025/110/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec La Petite Symphonie – c/o Teddy Henry – 10, rue des Caillettes – St Wandrille Rançon – 76490 Rives en Seine, pour une représentation du spectacle « *Beethoven-Schumann, filiation* », prévue le mercredi 23 avril 2025 à 20h00 au Théâtre du Château. Une introduction à l'œuvre est organisée en amont de la représentation de 18h30 à 19h15.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – Un contrat de cession est signé avec La Petite Symphonie – c/o Teddy Henry – 10, rue des Caillettes – St Wandrille Rançon – 76490 Rives en Seine, pour une représentation du spectacle « *Beethoven-Schumann, filiation* », prévue le mercredi 23 avril 2025 à 20h00 au Théâtre du Château. Une introduction à l'œuvre est organisée en amont de la représentation de 18h30 à 19h15.

**Article 2** – Le montant de la cession s'élève à **4 000 € HT, soit 4 220€ TTC**.  
Le Théâtre du Château prendra en charge également :

- Les frais de transport de l'équipe à hauteur de **270 € HT**
- L'hébergement pour 4 personnes aux appartements de la ville sur la période d'accueil
- Les repas pour 4 personnes sur la période d'accueil
- Les droits des auteurs SACEM/SACD

*Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.*

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 17 avril deux-mille-vingt-cinq.

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'Eu  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : [news@ville-eu.fr](mailto:news@ville-eu.fr)

